

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal

Du mercredi 27 septembre 2023

L'an 2023 et le 27 septembre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du Conseil de la Mairie sous la présidence de LAFAYE Christiane, Maire.

Présents : Mme LAFAYE Christiane, Maire, Mmes, DUCOMMUN Annie-Claude, PROFIT Daniela, CHAINTREUIL Catherine. MM : SAVROT Gaël, ERCEAU Yannick, GAUME Claude, DUBOS Kévin, PICARD Julien, RAGU Jean-Mary.

Absent : MARQUIZEAUX Nicolas.

A été nommée secrétaire : Gaël SAVROT.

Madame le Maire demande l'autorisation aux conseillers de retirer la délibération à l'ordre du jour concernant la Loi d'accélération de la production des énergies renouvelables. Le conseil donne son accord.

Le conseil municipal est réuni pour définir quelles énergies (le photovoltaïque, l'éolien, la géothermie, la méthanisation) l'on souhaite sur la commune, sur quelles zones, le mode de concertation publique, et quelle sera la période de mise à disposition du public des plans définis.

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'Énergies Renouvelables, dite loi « ENR », renforce le rôle des collectivités dans la réalisation des objectifs de la politique énergétique engagée au niveau national.

Ainsi, cette loi impose aux communes, après concertation avec leurs administrés, de définir des zones sur lesquelles elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables s'implanter.

Ces zones d'accélération ne seront pas des zones exclusives : des projets pourront être autorisés en dehors. Toutefois, un comité de projet sera obligatoire pour ces projets.

Aussi, afin de se conformer à la loi la commune a étudié l'implantation sur son territoire de plusieurs énergies renouvelables.

1/ Quelles énergies renouvelables on souhaite sur la commune : après un tour de table le conseil opte pour le photovoltaïque.

2/ Quelles zones sont pressenties pour mettre des panneaux photovoltaïques ? Le conseil propose de définir une zone à l'entrée du bourg du Moulinet rue de Varennes étant la mieux exposée. Une deuxième zone est proposée derrière le vieux château, et une troisième zone en limite de Montereau vers la RD44.

En complément de ces zones, la commune étudie la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux.

3/ Quel mode de concertation publique ? Le conseil opte pour une information dans les boîtes aux lettres des habitants, message sur Panneau- Pocket, le site internet « LE GIENNOIS.FR » et l'affichage mairie.

4/ Quelles périodes de mise à dispositions des plans pour les administrés ? le conseil opte pour une mise à dispositions des plans les mardi 3 octobre, jeudi 5 octobre mardi 10 octobre et jeudi 12 octobre 2023, aux horaires d'ouverture de la mairie. Les habitants pourront consigner leurs remarques ou leurs avis sur un cahier prévu à cet effet.

La séance est levée à 20 h 00.

Le Maire,

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official stamp. The stamp is blue and contains the text 'MAIRIE LE MOULINET SUR SOLIN' around the perimeter, with 'R.E.' and '(Loiret)' in the center. The signature is a stylized, cursive 'C'.